À l’attention de la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion

Monsieur Joost KORTE

**Commission européenne**

1049 Bruxelles/Brussel

Belgique

À l'attention de la Direction générale des affaires économiques et financières

Monsieur Marco BUTI

**Commission européenne**

Rue de la Loi 170/Wetstraat 170

1049 Bruxelles/Brussel

Belgique

Monsieur,

Concernant l'errance des chiens en Roumanie, la Commission européenne a un rôle de premier plan à jouer. Ces animaux sensibles et intelligents ne peuvent continuer à être massacrés dans les rues d'un pays de l'Union européenne comme c'est le cas aujourd'hui.

Les valeurs communes de l'Union européenne sur la question animale et sociale vont depuis plusieurs années dans le sens d'une plus grande compassion, la mutation se traduisant dans la législation européenne sur un ensemble de sujets. En Roumanie, la mise en place du plan « Catch and Kill » se voulait certainement une aide à la population la plus vulnérable. Mais le « spectacle » de ces actes sanglants par les enfants est délétère sur leur développement psychologique, en plus d'être une atteinte directe à la sensibilité des animaux concernés.

La preuve d'un lien de causalité entre les violences perpétrées sur les animaux et celles perpétrées sur les humains a été prouvée. Ainsi, il est de la plus grande importance que la Commission européenne fasse fermement face au problème sans se cacher derrière des faux-fuyants.

Je m’associe à la demande de l’association One Voice et de la European Link Coalition, pour que ces animaux errants en Roumanie soient, sans brutalité, identifiés et stérilisés. Les violences à leur encontre doivent être condamnées et non encouragées, au bénéfice de tous. L'argent du contribuable européen ne peut continuer à financer de telles horreurs qui ont un impact si négatif sur les esprits des actuels et futurs citoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma respectueuse considération.